

[Text]

control the voting situation? We tried to probe that a little with them, and I do not think we got very far the other night. I just wondered if you had some thoughts and some wisdom on that. If they have the majority of votes, why are they losing influence?

• 1115

**Prof. Pal:** I have some thoughts, but I do not know if I have any wisdom. I think it goes back to the amalgamation of commission and department. It is not simply a matter of votes in the commission, but the way the two agencies interpenetrate. The chief commissioner, having the role of deputy minister, is strategically placed to have a clear overview of activities within the commission, but also to develop policies and procedures and then link the, up very closely with commission activities. There is a kind of possession of expertise and control over agendas and the broader framework of policy-making that resides with the deputy minister as chief commissioner and with his associate deputy minister.

While in formal terms, the commissioners can certainly outvote the deputy, I think they are cognizant of the fact that the deputy minister is in fact the deputy minister. I think that status has an influence in the way proposals are treated and dealt with in the commission. As a result of some access-to-information requests, I have seen memos from within the commission and between the advisory committee and the Minister that clearly indicate a frustration at the lack of information at times, what they feel to be perhaps an insensitivity on the part of the Minister's office to some of the commission's concerns. These difficulties are informal in nature. They have to do with control of the agenda and the more general policy process, control of information and access, and ultimately the formal predominance of the Ministry over the commission, which itself is embedded in legislation.

While in formal terms, they have the votes, partly in formal but also in informal terms, they have the supplementary or subsidiary position with respect to the Minister and deputy minister.

**The Chairman:** Okay, thank you. I have one last question. Ten, twenty, or thirty years ago, the employment service was a much more specialized kind of service with interviews, matching responsibility and this kind of thing. We have moved to boards and different ways of doing that. Do you have any comment about whether we should attempt to return to the old system? If we were to move towards insurance, an important part of that insurance was the matching of the recipient of unemployment insurance with job opportunities. We have taken the intermediary out of that in large measure.

**Prof. Pal:** I thought that was a somewhat unsatisfactory aspect of the Forget report. They dealt with development of autonomy, but then they had to come to grips with the

[Translation]

qu'ils perdent cette influence, s'il est vrai qu'ils contrôlent les votes? Nous avons essayé d'approfondir la question auprès d'eux, mais je ne crois pas que nous ayons eu beaucoup de succès l'autre soir. Je me demandais si vous aviez un avis là-dessus. S'ils ont la majorité des voix, pourquoi perdent-ils leur influence?

**M. Pal:** J'ai quelques idées là-dessus, mais je ne suis pas certain de tenir une solution. Je crois que cela tient à l'amalgamation de la Commission et du Ministère. Ce n'est pas simplement une question de voix au sein de la Commission, mais cela est également dû à l'interpénétration des deux organismes. Le commissaire en chef, qui a le rôle d'un sous-ministre, occupe une position stratégique et a une claire vue d'ensemble des activités au sein de la Commission, mais il est également bien placé pour élaborer des politiques et des procédures et pour les relier très étroitement aux activités de la Commission. En tant que commissaire en chef, le sous-ministre, et le sous-ministre adjoint détiennent en quelque sorte une compétence et un contrôle qu'ils peuvent exercer sur les ordres du jour, et dans un contexte plus général, sur l'élaboration des politiques.

Bien qu'officiellement, les commissaires ont certainement plus de voix que le sous-ministre, je crois qu'ils demeurent très conscients du fait que le commissaire en chef est le sous-ministre. Je crois que cette situation a une influence sur la manière dont la Commission traite les propositions. À cause de certaines demandes d'accès à l'information, j'ai vu des notes de service internes à la Commission et des notes échangées entre le comité consultatif et le ministre qui révèlent clairement certaines frustrations, à certains moments, à cause du manque d'information. Elles montrent également que les commissaires ont parfois l'impression que le bureau du ministre est peu sensible à certaines des préoccupations de la Commission. Ces difficultés n'ont pas un caractère officiel. Elles ont trait au contrôle de l'ordre du jour et, plus généralement, à l'élaboration des politiques, et en fin de compte, à la domination exercée par le ministre sur la Commission, qui est elle-même enchâssée dans la loi.

Bien qu'ils aient officiellement suffisamment de voix, de manière à la fois officieuse et officielle, ils occupent une position secondaire ou subsidiaire par rapport au ministre et au sous-ministre.

**Le président:** Bien, merci. Une dernière question. Il y a 10, 20 ou 30 ans, le service d'emploi était beaucoup plus spécialisé et faisait appel à des entretiens, à l'appariement des travailleurs et des emplois et autres choses du même genre. Aujourd'hui, nous utilisons des commissions et des méthodes différentes. Pensez-vous que nous devrions revenir à l'ancien système? Si nous prenions la voie du régime d'assurance, une tâche importante serait de trouver des emplois correspondant au profil du bénéficiaire de l'assurance-chômage. Nous avons éliminé l'intermédiaire dans une large mesure.

**M. Pal:** Cela m'a paru un élément assez peu satisfaisant du rapport de la Commission Forget. Celle-ci a traité la question de l'accès à l'autonomie, mais elle s'est ensuite trouvée